

Editions Plus S.à.r.l.
Avenue de la Rasude 2
Case postale 150
1001 Lausanne

Tél. 021 310 01 36
Fax 021 310 01 39
info@bonasavoir.ch
N° TVA 416 599

Monsieur le Conseiller fédéral
Didier BURKHALTER
Département fédéral de l'intérieur
Schwanengasse 2
3003 Berne

Lausanne, le 17 novembre 2011
ZEB/se

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous accusons réception de votre réponse du 4 ct, laquelle a retenu notre meilleure attention.

Comme nous le précisons dans notre courrier du 21 septembre 2011, le but de notre démarche n'était pas d'expliquer le comment du pourquoi, ni de savoir qui a tort ou raison, mais de faire savoir à nos lecteurs si certains malades doivent continuer à être les otages du conflit qui vous oppose à la Société suisse du rachis ou si vous entendez mettre un terme à cette situation pour le moins surréaliste.

Malheureusement, rien dans les explications que vous nous fournissez ne nous laisse prévoir une telle issue. A l'évidence, le bras de fer continue, puisque les noms de deux médecins seulement (l'un à Bâle, l'autre à Zurich) sont, à ce jour, flanqués du petit astérisque nécessaire pour un remboursement des prestations. Autrement dit, les assurés n'ont toujours pas la possibilité d'être opérés dans les meilleures conditions, pour des raisons qui ne les concernent en rien.

Nous restons donc, à l'instar de nos lecteurs, choqués et déçus. Choqués que, d'un côté comme de l'autre, le sort des malades ne soit pas considéré comme prioritaire. Déçu que le Chef du Département fédéral de l'intérieur, autorité suprême en la circonstance, ne puisse rétablir l'ordre nécessaire et prendre les mesures, fussent-elles provisoires mais immédiates, pour que les malades n'aient pas à subir les conséquences de ce conflit.

Nous en appelons donc, une fois encore, à une rapide intervention de vos services allant dans ce sens, et vous prions non pas de nous répéter les causes du problème et votre avis à ce sujet, mais de nous dire concrètement comment les assurés vont pouvoir, dans les jours qui suivent, accéder aux soins auxquels ils ont droit sans devoir les payer de leur poche.

Dans cette attente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller fédéral, nos meilleures salutations.

Zeynep Ersan Berdoz
Directrice des rédactions